RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Georges Brassens
Montastruc-la-Conseillère

La principale

Véronique ROULY

Tél : 05 34 26 54 20
Mél : 0310021e@ac-toulouse.fr

321 route de Paulhac
31 380 MONTASTRUC
LA CONSEILLERE

Montastruc la Conseillère, le 22/09/2026

Véronique ROULY,
Principale du Collège G. Brassens

Aux parents des élèves de 3ème

Objet : Stage d'observation en milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives au stage d'observation que votre enfant devra réaliser cette année scolaire.

Ce stage se déroulera **du 1er au 5 FEVRIER 2027**. Votre enfant pourra à cette occasion découvrir le monde du travail, se forger une image positive du fonctionnement de l'entreprise et de ses composantes. Ainsi il pourra commencer à construire (voire approfondir) son projet personnel à court ou à plus long terme.

Concrètement, il vous est demandé d'accompagner votre enfant dans ses démarches afin de trouver une structure d'accueil pour accomplir ce stage. A titre exceptionnel, le stage en entreprise peut être envisagé dans un lieu éloigné du collège et/ou du domicile.

La formalisation de ce stage se fera au travers de la convention ci-jointe que je vous remercie de bien vouloir faire compléter et qu'il vous appartient également de signer (une copie vous sera transmise ultérieurement) ; un dossier « stage en entreprise » est accessible sur l'ENT.
Désormais, les élèves âgés de moins de 14 ans à la date du stage sont autorisés à effectuer indifféremment leur stage dans une entreprise régie par le droit privé ou au sein d'un organisme public.
Article D. 331-9. *Au cours des visites d'information ou des séquences d'observation, les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.*

La date **butoir de retour des conventions au professeur principal est fixée au mercredi 6 janvier 2027.** J'insiste sur ce délai, les lieux de stage étant particulièrement difficiles à trouver dans les dernières semaines.
Votre correspondant privilégié sur le suivi de ce dossier est le professeur principal de votre enfant.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La principale – **Véronique ROULY**